

Évolution des actifs selon les IFRS



Mireille Berthelot

3 Novembre 2005

Cycle de conférences

Normes Comptables Internationales
et Environnement Judiciaire IFRS 2005

Octobre – Décembre 2005



Agenda

- Principes et concepts IFRS – une évolution de modèle
- Présence croissante de la juste valeur dans l'information financière
- La juste valeur et les actifs financiers
- La juste valeur et les actifs non financiers
- Les principaux enjeux du changement et les évolutions attendues

Principes et concepts des normes IFRS

Une évolution de modèle



263/16
4
15/16

Principes et concepts des normes IFRS

Une évolution de modèle

BILAN		COMPTE DE RESULTAT		
Actifs au coût historique et à la juste valeur	Provisions pour risques et charges "Obligations"	Total	Résultat avant réévaluation	Réévaluation
		Transactions	Projet 'Mesure de la performance'	
		MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES		
		Flux actionnaires		
		Résultat net		
		Ecarts de conversion Réserve de réévaluation		
		Projet 'Mesure de la performance'		
		TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE		
ENGAGEMENTS HORS BILAN				

Principes et concepts des normes IFRS

Une évolution de modèle

- **Prééminence de l'approche « bilan » sur la comptabilité de flux**
 - Inscription plus fréquente d'éléments au bilan
 - La performance se mesure prioritairement par la variation des actifs et passifs
- **Information reposant plus souvent sur des prévisions**
 - Recours plus fréquent à la juste valeur pour les actifs et les passifs
 - Recours à l'évaluation des flux de trésorerie attendus pour les tests de dépréciation
- **Information plus abondante**
 - Également plus difficile d'accès et de jugement

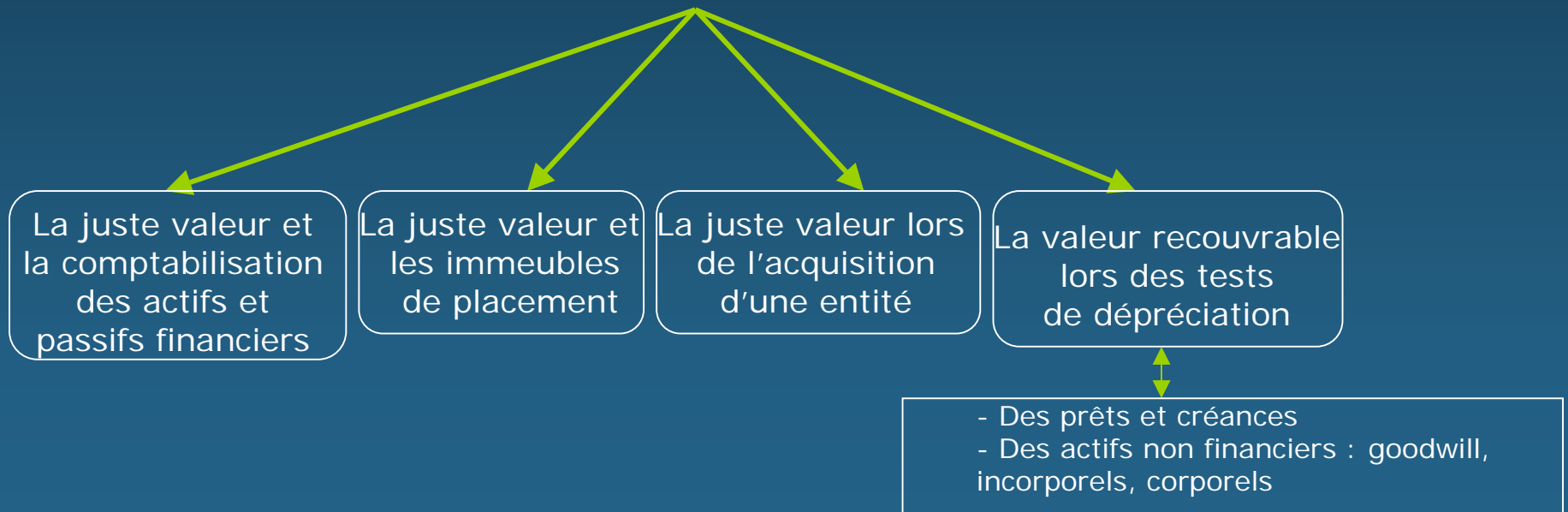
Présence croissante de la juste valeur dans l'information financière



Présence croissante de la juste valeur dans l'information financière

- Une définition générique
- Présomption de représenter la mesure la plus pertinente des actifs/passifs
- Présomption d'être toujours déterminable

Ses différentes facettes



IAS 32 et 39 et IFRS 7 sur les instruments financiers

- Une définition extensive des actifs et des passifs financiers supprimant la notion de hors-bilan
 - Incluant tous les dérivés même de couverture
 - Avec une définition élargie des dérivés
 - ▶ Incluant certains contrats sur matières premières, des indexations financières de contrats non financiers, ...
- Des critères restrictifs pour décomptabiliser les actifs financiers
 - Difficulté pour « céder » les créances commerciales ou les prêts
- Un recours accru à la juste valeur
 - Moyen de faire figurer les dérivés au bilan
 - A l'initiation pour tous les actifs et passifs et ultérieurement pour les actions et titres de dettes
 - Mais aussi aux prêts/ créances et dettes (information annexe)

Une notion extensive de dérivé à la juste valeur

- Recouvrant les « classiques »
 - Achat / vente à terme en devises pour couvrir le risque de change sur des flux futurs de vente ou d'achat de marchandises
 - Swaps de taux pour transformer une dette de taux fixe en taux variable ou l'inverse
 - Achat d'options de devises, de matières premières, d'indices d'actions, ...
- Mais aussi des indexations financières non directement corrélées aux contrats qui les contiennent
 - Des indexations actions de dettes, des obligations convertibles, ... mais aussi des emprunts indexés sur une évolution de performance, ...
- Ou certains contrats sur matières premières contenant des options ou échangeables sur des marchés actifs

La juste valeur et les actifs financiers



IFRS : une évolution de modèle

La juste valeur et les actifs financiers

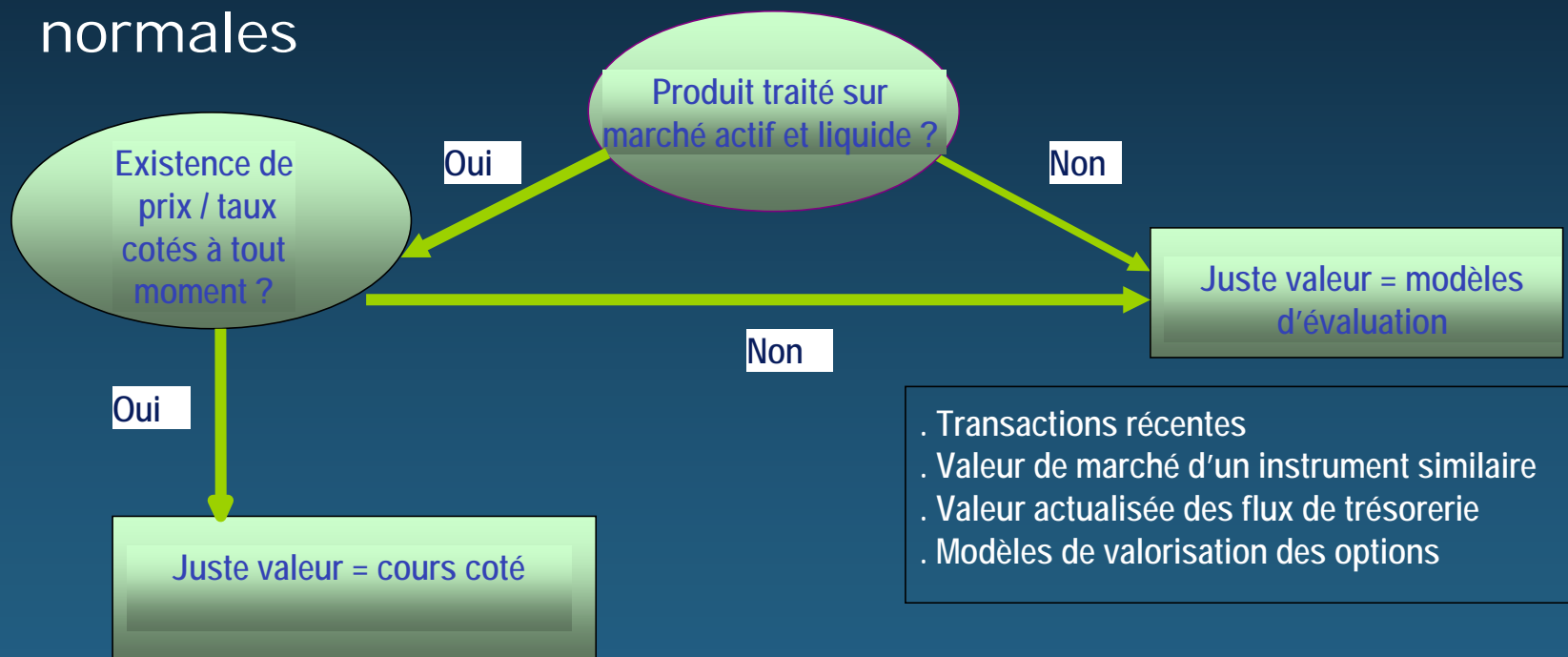
	Mesure de la valeur brute		Effet des variations de juste valeur	Mesure de la dépréciation
	Juste valeur	Coût amorti		
• Actifs financiers				
▪ Détenus à des fins de transactions	●	-	Résultat	N/A
▪ Disponibles à la vente	●	-	Capitaux Propres	JV
▪ Détenus jusqu'à leur échéance	-	●	N/A	JV
▪ Prêts et créances	-	●	N/A	JV
• Dérivés	●		Résultat ou CP si couverture de flux de trésorerie	N/A

Des variations de juste valeur obligatoirement comptabilisés au bilan

- Directement en résultat
 - Pour les dérivés, les titres de transaction
 - Via les capitaux propres (écart de réévaluation)
 - ▶ Pour les couvertures de flux futurs et les titres de placement, et ce jusqu'à la cession ou la dépréciation
 - En l'absence de comptes d'attente en IFRS

Définition de la Juste Valeur

- La Juste Valeur est la valeur d'échange d'un actif ou de règlement d'un passif entre parties bien informées et consentantes dans des conditions de concurrence normales



- . Transactions récentes
- . Valeur de marché d'un instrument similaire
- . Valeur actualisée des flux de trésorerie
- . Modèles de valorisation des options

- . Cours acheteur : actif détenu ou passif à émettre
- . Cours vendeur : actif à acquérir ou passif détenu
- . Cours médian : actifs /passifs dont les risques se compensent

Les principales évolutions sur les actifs financiers

- Rappel des principes actuels
 - Les dérivés de couverture sont uniquement en information annexe
 - Seules les moins-values sont constatées sur les autres dérivés
 - Les portefeuilles d'actions/obligations sont comptabilisés pour la valeur la plus faible entre le prix d'achat et la valeur d'utilité ou de marché
 - ▶ Sauf les titres de transaction et les dérivés de marché dans les banques
- Davantage de résultat latent soit dans le résultat ou directement dans les capitaux propres
- Davantage de recours aux évaluations d'experts dans les états financiers

La juste valeur et les actifs non financiers



IFRS 3 sur les regroupements d'entreprises et IAS 36 sur la dépréciation

- Obligation de comptabiliser à leur juste valeur tous les actifs et passifs de l'entité acquise à la date de contrôle
 - De nouveaux incorporels amortissables ou à durée de vie indéfinie
 - Un goodwill résiduel qui n'est plus amorti
- Avec en contrepartie des tests de dépréciation faisant appel à des notions de juste valeur

IFRS 3 sur les regroupements d'entreprises et IAS 36 sur la dépréciation

- Comptabilisation de plus d'incorporels
 - Des critères moins contraignants pour les incorporels acquis au travers de l'acquisition d'une entité qui les aurait produits
 - ▶ Frais de recherche et de développement en cours
 - ▶ Marques, relation client, carnets de commande ...
 - ▶ Technologies brevetées ou non
 - ▶ Mais nécessité de pouvoir déterminer leur valeur de façon fiable
- Avec des tests de dépréciation obligatoires
 - Si indices de dépréciation ou au moins une fois par an pour les goodwill et les incorporels non amortissables

IFRS 3 sur les regroupements d'entreprises et IAS 36 sur la dépréciation

- **Un actif ou une unité génératrice de trésorerie**
doit être déprécié(e) en résultat
lorsque sa valeur comptable excède sa valeur
recouvrable
- **La dépréciation est définitive**

IFRS 3 sur les regroupements d'entreprises et IAS 36 sur la dépréciation

VALEUR RECOUVRABLE

Valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente de l'actif et sa valeur d'utilité

JUSTE VALEUR DIMINUEE DES COÛTS DE VENTE

Montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie, lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées, diminué des coûts de sortie (coûts marginaux directs)

VALEUR D'UTILITE

Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus provenant d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie

Principales évolutions sur les actifs non financiers

- Pas de règles aussi détaillées sur la perte de valeur en France, notamment concernant les sujets suivants
 - Détermination de la valeur recouvrable
 - Regroupement des actifs (UGT)
 - Fréquence des tests
- Règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, visant à incorporer certaines dispositions de la norme IAS 36 dans le PCG
- Évolution en cours du règlement sur la consolidation ouvrant une option de non amortissement du goodwill

Les principaux enjeux du changement et les évolutions attendues



Les principaux enjeux du changement de modèle

- Définition des actifs corporels/incorporels
 - Des différences possibles de périmètre
- Des critères de comptabilisation/décomptabilisation non nécessairement liés au transfert juridique
 - Un actif vendu peut demeurer au bilan
 - En revanche, un actif non vendu peut être décomptabilisé
- Des références d'évaluation différentes
 - Pas de définition de la juste valeur dans le code de commerce
 - Notion de marché actif sans équivalence directe dans le code monétaire et financier
 - Pas de réévaluation possible des incorporels

Les principaux enjeux du changement de modèle

- L'utilisation de la juste valeur : possibles conséquences ?
 - Plus de volatilité en résultat et en capitaux propres
 - Davantage de résultat latent non réalisé dans la mesure de la performance et du patrimoine
 - Davantage de recours à des évaluations
 - Une information financière plus difficile d'accès
 - ▶ Les avertissements accompagnant cette information sont-elles suffisantes en cas d'écarts avec la valeur de réalisation ?

Les évolutions attendues

- Accentuation du recours à la juste valeur
 - Projet regroupement d'entreprises
 - ▶ Goodwill à 100% y compris intérêts minoritaires
 - ▶ Évaluation obligatoire des paiements conditionnels
 - ▶ Comptabilisation des actifs éventuels
 - Projet amendement IAS 37 sur les provisions et passifs non financiers
 - ▶ Comptabilisation des passifs même conditionnels et évaluation à la juste valeur
 - Projet contrats d'assurance
 - Réflexion sur les instruments financiers et extension de la juste valeur comme mesure unique d'évaluation ?

Évolution des actifs selon les IFRS

Questions avec la salle



Deloitte.